

Séance du mardi 11 février 2020

Date de la convocation: 31/01/2020

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt et le onze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,

Présents : 11
Présents : André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Christian COUMET, Alain LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU, Françoise TREY

Votants : 11

Représentés :

Excusés :

Absents : Jean-Philippe CASTAIGNÈDE

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste RAMON

2020_007 - Objet : Demande de subvention pour l'aide au gardiennage 2020

Monsieur le Président expose au conseil syndical l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre le gardiennage permanent par deux salariés sur les estives de la Commission Syndicale pour la saison d'estive 2020.

dont les dépenses salariales prévisionnelles s'élèvent à la somme de **27 174,19 €**.

Le montant total des dépenses éligibles est de **25 161,30 €**.

Sous réserve d'être retenus par le Comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Occitanie, Pyrénées/Méditerranée « Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : volet bonne conduite des troupeaux 2020 » du Programme de Développement Rural Régional, cette opération peut bénéficier de soutiens publics à hauteur d'au minimum 70 % du montant total des dépenses éligibles, soit **17 612,91 €**, **avec un autofinancement restant à la charge de la Commission Syndicale de 9 561,28 €**.

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- **d'adopter** le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- **de solliciter** le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'Etat (crédits MAAF et FNADT), du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées,
- **de s'engager** à disposer de l'autofinancement nécessaire
- **de mandater** Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/02/2020 065-256501321-20200211-2020_007-DE

Le Président,

A. CAZERES

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/02/2020
065-256501321-20200211-2020_007-DE